

## **COMMUNE DE COQUAINVILLIERS**

---

### **COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2022 à 20 h 30**

---

Date de convocation : 12 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

<b>NOMS</b>	<b>PRENOMS</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>POUVOIR</b>
<b>BOUTY</b>	Louis	X	
<b>BRU</b>	Claire	X	
<b>DECHAUFFOUR</b>	Elisabeth	X	
<b>DOYHAMBOURE</b>	Camille	X	
<b>DUBOIS</b>	Pascale	X	
<b>LEBOCQ</b>	Pascal	X	
<b>LEBRUN</b>	Charles-Henry		
<b>LEGROS</b>	Béatrice		E. SOPHIE
<b>LEGROS</b>	Christian	X	
<b>LENOIR</b>	Michel		C. BRU
<b>MARTIN</b>	Didier	X	
<b>SADOUN</b>	Si Sadhek	X	
<b>SOPHIE</b>	Evelyne	X	
<b>TELFOUR</b>	Eric	X	
<b>TOURSCHER</b>	Alexandre	X	

Secrétaire de séance : Mme P. DUBOIS

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

#### **1. TARIF DES SALLES – ACTIVITES AVEC ADHESION PAYANTE**

Lors de la séance du 24 janvier 2022, ce point avait été débattu et la décision avait été reportée. Pour permettre le renouvellement des conventions avec les associations sportives, Mme le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter le tarif de 5 € à 7.50 € par intervention.

Un état des frais a été réalisé et le coût de revient (eau – électricité – ménage) en 2021 est de 5.60 € par heure. Compte tenu de l'augmentation importante du coût de l'électricité (passage de 50 € du gigawatt à 250 € du gigawatt pour les salles), ce coût horaire doit être revu en fonction des nouveaux tarifs de fourniture d'énergie.

L'assemblée décide que le paiement par heure est plus équitable, que par jour d'intervention.

Le Conseil municipal décide de mettre en place le tarif suivant pour 2022 2023 :

- 7.50 € par heure

- 5 € par heure, au-delà de 3 heures consécutives d'occupation des salles

*Pour le shin gi tai, 40 € pour 4 semaines en 2021 2022 / 120 € par mois en 2022 – 2023*

*Pour la danse, 40 € pour 4 semaines en 2021 2022 / 140 € par mois en 2022 - 2023*

## 2. Chauffage de la salle rouge

Monsieur MARTIN informe l'assemblée qu'une étude thermique a été réalisée dans les salles :

- l'isolation de la porte de secours doit être optimisée,
- la déperdition autour des luminaires doit être améliorée,
- le chauffage de la salle rouge n'est pas remis en question,
- une étude doit être réalisée pour le changement de système de chauffage de la salle bleue.

## 3. S.D.E.C. – renouvellement de l'éclairage public

Le S.D.E.C. propose le renouvellement de 3 lampadaires hors services, situés chemin du Pontif, les Hauts de la Touques et salle des associations pour un montant total des travaux de 2 940.50 € T.T.C. dont 1 592.77 € à la charge de la commune.

L'assemblée demande des précisions concernant le modèle des mats changés : sont-ils à l'identique de l'existant ? Est-il possible d'installer des mats avec panneaux solaires ?

## 4. S.D.E.C. – adhésion de commune

La commune de Colombelles a sollicité son adhésion au S.D.E.C. Le comité syndical du S.D.E.C. est favorable à cette adhésion et souhaite avoir l'avis des Conseils municipaux adhérents au S.D.E.C. pour confirmer cette adhésion.

Le Conseil municipal, 13 voix Pour, 1 abstention, donne un avis favorable à cette adhésion.

## 5. G.E.P.U. – C.A. Lisieux Normandie

Approuvé en 2017, le Pacte Financier et Fiscal de la C.A.L.N. a fait l'objet d'une actualisation pour le mandat 2020 – 2026, en adoptant la compétence GEPU. Le pacte de financement permet d'assurer une certaine neutralité financière et limite l'impact financier pour les communes :

- aucune attribution de compensation n'est impactée en section de fonctionnement, soit pour Coquainvilliers 120 528 € par an.

La C.A.L.N. demande au Conseil municipal d'approuver l'instauration d'une attribution de compensation d'investissement d'un montant 2524 € (montant versé par la commune à la C.A.L.N.).

Pour rappel, du temps où le S.I.T.E. avait la gestion des eaux pluviales, la commune de Coquainvilliers payait une redevance annuelle de 2 606.31 € (en 2016).

Le Conseil municipal approuve l'instauration de l'attribution de compensation d'investissement.

## 6. Curage des fossés

Une entreprise a été consultée pour :

- le curage des fossés Chemin de la Mauvaisinerie
- le curage des fossés Chemin du Bois Lurette
- la réfection du busage en bas du Chemin de la Couture

#### 7. Référent incendie

Mr Christian LEGROS est nommé Référent incendie : il sera l'interlocuteur privilégié du S.D.I.S. ; il pourra participer aux actions d'informations des habitants et il participera à la définition de la gestion de défense incendie communale.

#### 8. Commission Travaux

Une interdiction de stationnement a été instaurée, sur le côté droit de la rue Pierre Levasseur, en montant, et matérialisée par une ligne jaune.

La rue de l'église, devant l'école, a été mise en sens unique : c'est une réussite !

Le panneau de co-voiturage est posé.

Une campagne de rebouchage des trous est envisagée avant la fin de l'année.

#### 9. Commission Communication

Commission reportée

#### 10. Commission Fêtes et Cérémonies

Les invitations pour le repas des aînés ont été distribuées.

Un salon des métiers d'art aura lieu les 08 et 09 avril 2023.

#### 11. Commission Fleurissement

L'arrosage étant interdit, les jardinières et suspensions ont été enlevées.

Il est nécessaire d'engager une réflexion sur le devenir du fleurissement.

#### 12. Questions diverses

**Commission Fêtes et cérémonies : 26 septembre 2022 à 20 h 30**

**Commission Communication : 10 octobre 2022 à 18 h 00**

**Commission Fleurissement : 17 octobre 2022 à 19 h 00**

**Commission Travaux : 24 octobre 2022 à 19 h 00**

**Date prochaine séance du Conseil municipal : 07 novembre 2022 à 20 h 30**